

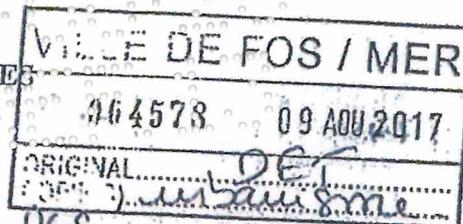
REVISION DU POS EN FORME DE PLU DE
FOS SUR MER

TOME 0

PIECE 1.10



MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DEFENSE
DE LYON

Lyon, le 02 AOUT 2017

N° 554706 ARM/EMA/EMZD-LYON/MTS/BSI/STAT/INP

DIVISION METIERS

Bureau Stationnement
Infrastructure

Section stationnement
SACN ORFANOTTI

Le général de corps d'armée Pierre CHAVANCY
Gouverneur militaire de Lyon
Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est
Commandant de la zone Terre Sud-Est

à
Monsieur le directeur de la Direction Départementale
des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône
Service Territorial Centre
Pôle Planification et Aménagement
16, rue Antoine Zattara
13332 Marseille Cedex 3

OBJET : FOS SUR MER (13) - Projet de PLU arrêté le 6 juin 2017.

RÉFÉRENCE : LRAR n° 501783/SID/USID.ISP/DOMAINES du 14-06-2016 (en pièce jointe).

Dans le cadre de l'élaboration de l'avis du préfet après arrêt du PLU de FOS SUR MER, je demande la prise en compte impérative des remarques déjà formulées à la commune par le courrier recommandé de l'Unité du service d'infrastructure de la Défense qui me représentait en tant que personne publique associée.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir faire prendre en compte le changement de zonage « NN - Zone naturelle et forestière ordinaire » en zonage « NM - Zone naturelle à vocation militaire » de l'ensemble des parcelles de la base aérienne 125 du site dit « Pied de Cheval ».

La base Aérienne 125 est un site majeur de la politique de Défense et cette prise en compte est impérative.

Le colonel Arnaud BRUNETTA
chef d'état-major de l'EMZD de Lyon
par suppléance,
par ordre,
le lieutenant-colonel Bruno ROBERT
chef du bureau stationnement infrastructure

